

## Le "faillible infallible" et l'interprétation de Vatican II

**Author :** Vini Ganimara

**Categories :** [Relations avec la FSPX](#), [Rome](#)

**Date :** 30 décembre 2011



Le récent article de Mgr Ocariz sur l'adhésion à Vatican II (traduit notamment par le grand spécialiste de la cappa magna de "La Croix", Nicolas Senèze, sur son blogue intitulé sobrement

[La crise intégriste...](#)) a déjà fait coulé beaucoup d'encre.

Jean Madiran lui a fait un sort dans un article expéditif de "[Présent](#)" (voir aussi [l'article](#) de Christophe Saint-Placide), qui n'était pas immérité (il va de soi que le "faillible infallible" est aussi solide qu'un cercle carré), mais qui avait naturellement les défauts de l'expéditif. Moi-même, je dois confesser avoir un peu [ironisé](#) sur le sujet voici quelques jours.

Cependant, l'affaire est trop grave pour se contenter d'ironiser.

Revenons donc au texte lui-même. N'ayant pas l'Osservatore Romano sous la main, je suivrai la traduction de mon confrère de "La Croix".

Je relève d'abord un certain nombre de points qui, dans le feu de la polémique, sont passés un peu inaperçus, mais qui sont décisifs pour une interprétation sereine de Vatican II:

- 1) Le Concile Vatican II n'a défini aucun dogme, au sens où il n'a proposé aucune doctrine au moyen d'un acte définitif.
- 2) Naturellement, les affirmations contenues dans les documents conciliaires n'ont pas toutes la même valeur doctrinale et ne requièrent donc pas toutes le même degré d'adhésion.
- 3) Les divers degrés d'adhésion aux doctrines proposées par le Magistère ont été rappelés par Vatican II, au n° 25 de la [Constitution Lumen gentium](#) [paragraphe qui était explicitement accepté et mentionné comme critère d'interprétation dans le protocole d'accord signé par Mgr Lefebvre en 1988, ndlr].
- 4) Les affirmations du Concile Vatican II qui rappellent des vérités de foi requièrent évidemment l'adhésion de la foi théologique, non pas parce qu'elles ont été enseignées par ce Concile, mais parce qu'elles avaient déjà été enseignées de façon infallible comme telles par l'Église, soit en vertu d'une décision solennelle, soit par le Magistère ordinaire et universel.

Jusque là, je pense que tout le monde sera d'accord avec Mgr Ocariz.

Mais il faut mesurer l'importance des pas accomplis au cours des dernières années!

Car, voici, disons simplement 15 ans, si nous disions que nous ne pouvons pas adhérer de la même façon à tous les textes conciliaires, nous étions automatiquement catalogués comme "schismatiques" (étiquette que j'ai toujours trouvée "maximaliste" pour désigner les fidèles de la Fraternité St Pie X, mais qui devenait franchement absurde pour des personnes qui avaient critiqué les sacres de 1988).

Aujourd'hui, on reconnaît officiellement l'évidence: aucune doctrine n'a été proposée définitivement à Vatican II; toutes les affirmations conciliaires n'ont pas la même autorité; les

affirmations de Vatican II qui s'imposent à l'adhésion de la foi ne s'imposent que par l'autorité infaillible d'actes antérieurs du Magistère.

Tous ces acquis ne sont pas rien.

Comme n'est pas négligeable la reconnaissance d'un légitime débat:

Quoi qu'il en soit, des espaces légitimes de liberté théologique demeurent, pour expliquer, d'une façon ou d'une autre, la non-contradiction avec la Tradition de certaines formulations présentes dans les textes conciliaires et, par conséquent, pour expliquer la signification même de certaines expressions contenues dans ces passages.

Venons-en à présent à ce qui pose problème:

Toutefois, le fait qu'un acte du Magistère de l'Église ne soit pas garanti par le charisme de l'infaillibilité ne signifie pas qu'il puisse être considéré comme « faillible », au sens où il transmettrait une « doctrine provisoire » ou encore des « opinions autorisées ». Toute expression du Magistère authentique doit être accueillie pour ce qu'elle est véritablement : un enseignement donné par des pasteurs qui, dans la succession apostolique, parlent avec un « *charisme de vérité* » ([Dei Verbum](#), n° 8), « *pourvus de l'autorité du Christ* » ([Lumen gentium](#), n° 25), « sous la lumière du Saint-Esprit » (*ibid.*).

C'est naturellement ce "non infaillible" qui n'est pas pourtant pas "faillible" qui suscite la polémique.

Je pense que tout le monde sera d'accord pour estimer que tous les textes conciliaires, y compris ceux qui posent le plus de problèmes d'interprétation et de compatibilité avec le Magistère antérieur, doivent être scrutés avec respect. Au demeurant, il me semble que la critique, même parfois âpre et sévère, que certains "traditionalistes" ont portée contre certains passages de *Dignitatis humanae*, *Unitatis redintegratio*, *Nostra Aetate*, ou même *Lumen gentium*, loin d'être la marque d'un irrespect, signifie que ces auteurs lisent avec attention les actes du Magistère. On ne peut pas en dire autant de tous les laudateurs du concile, qui n'ont même pas ouvert les textes!

Nous avons clairement un problème, mais ce problème ne tient pas spécialement à Mgr Ocariz. Le problème tient à cette situation inédite du Magistère où l'autorité compétente tarde à donner l'interprétation légitime des textes parfois ambigus qu'elle nous a donnés. Seul, le Magistère peut nous dire comment comprendre les passages problématiques. En attendant, nous sommes, pour ainsi dire, condamnés au débat théologique. Mais ce débat ne peut pas se faire n'importe comment. Il y faut au minimum - et Mgr Ocariz a raison de le rappeler - un respect de l'autorité magistérielle et donc des textes conciliaires qu'elle a produits.

Personnellement, j'ajouterais une contrainte pour la lecture des textes conciliaires (que ne donne pas Mgr Ocariz, mais qui me semble la moindre des choses pour un catholique): autant

que faire se peut, il faut chercher les interprétations qui concilient Magistère antérieur et Magistère conciliaire ou post-conciliaire.

Il se trouve que, à mon humble avis, ce n'est pas possible partout. Je doute, en particulier, que l'enseignement sur la liberté religieuse de Vatican II et des Papes antérieurs puisse être harmonisé sans tordre les textes. Mais l'autorité magistérielles a parfaitement le pouvoir de tordre les textes: elle peut nous dire que, parmi tous les sens possibles du mot "liberté religieuse", elle exclut spécifiquement le sens "liberté de conscience" condamné par Grégoire XVI et Pie IX. Cela n'apparaît pas dans le texte lui-même, même après une lecture attentive. Mais pourquoi cela n'apparaîtrait-il pas dans une réponse de la congrégation de la Doctrine de la foi? Ou encore, l'autorité peut nous enseigner que la question des relations entre Eglise et Etat est du domaine du libre débat et que, ni les textes de Pie IX, ni ceux de Vatican II, n'obligent à un assentiment de foi. Vingt autres solutions sont probablement envisageables. Mais, parmi ces solutions que nous, simples fidèles, pouvons proposer ou même promouvoir, seul le Magistère pourra un jour - quand Dieu voudra - trancher en nous disant, sinon celle qui est vraie, du moins celles qui sont fausses.

En tout cas, je ne vois pas comment l'on pourrait demander plus qu'un respect filial et une adhésion générale au Magistère, aux personnes qui n'adhèrent pas aux points enseignés non infailliblement par Vatican II. Je ne vois pas comment on pourrait, sans abus d'autorité, glisser du non-infaillible au pourtant-enseigné-définitivement-et-indiscutable.

L'abbé Gleize, membre de la Fraternité St Pie X, et participant comme Mgr Ocariz aux entretiens doctrinaux qui se sont tenus d'octobre 2009 à avril 2011, a répondu à l'article de ce dernier. Sa réponse est parue dans le "Courrier de Rome" (elle est disponible intégralement en italien [ici](#)) et de larges extraits en français en ont été publiés [ici](#).

Au maximalisme de Mgr Ocariz, qui voudrait faire de textes non infaillibles (et reconnus comme tels) des textes pourtant indiscutables et s'imposant à la foi de tous les fidèles, répond une autre forme de maximalisme:

Il est en effet loin d'être évident que le dernier Concile puisse s'imposer, en tout et pour tout, aux yeux des catholiques comme l'exercice d'un véritable magistère, réclamant leur adhésion aux différents niveaux indiqués.

Mais, précisément, Mgr Ocariz a pris soin de dire que tous les textes du concile n'avaient pas la même autorité (et qu'il ne s'imposait donc pas identiquement "en tout et pour tout"). Qu'ils aient été produits par l'épiscopat mondial uni à sa tête est difficilement niable. Tous ces textes viennent donc bien du véritable Magistère, mais, si une contradiction était prouvée entre certains de ces textes et le Magistère infaillible antérieur, il faudrait bien admettre que ce véritable Magistère a enseigné ce qui n'est pas un véritable Magistère.

L'abbé Gleize estime qu'

au moins sur quatre points, les enseignements du concile Vatican II sont évidemment

en **contradiction logique** avec les énoncés du magistère traditionnel antérieur, de sorte qu'il est impossible de les interpréter en conformité avec les autres enseignements déjà contenus dans les documents antérieurs du magistère ecclésiastique.

Le problème, c'est que cette évidence n'en est pas une. Précisément, elle ne peut pas en être une, tant que le Magistère n'aura donné l'interprétation légitime de ces points controversés.

Il me semble beaucoup prudent et beaucoup plus raisonnable de s'en tenir à ce que disait Mgr Lefebvre en 1988 et qui est synthétisé dans deux paragraphes du protocole d'accord (dont je rappelle que ce n'est pas contre son texte que regimba finalement l'ancien archevêque de Dakar; la rupture du protocole a tenu, selon ses propres mots, à l'absence de confiance qu'il faisait à la Curie romaine):

**2.** Nous déclarons accepter la doctrine contenue dans le numéro 25 de [la Constitution dogmatique \*Lumen Gentium\*](#) du Concile Vatican II sur le Magistère ecclésiastique et l'adhésion qui lui est due.

**3.** À propos de certains points enseignés par le Concile Vatican II ou concernant les réformes postérieures de la liturgie et du droit, et qui nous paraissent difficilement conciliables avec la Tradition, nous nous engageons à avoir une attitude positive d'étude et de communication avec le Siège Apostolique, en évitant toute polémique.

Je n'ai certes pas la science théologique de Mgr Ocariz ou de l'abbé Gleize, mais il me semble évident que nous devons solliciter instamment des clarifications du Magistère sur ces questions disputées, mais qu'en attendant, nous sommes obligés de nous contenter d'un libre débat entre interprétations aussi respectueuses que possible de la Tradition et du Magistère, et néanmoins différentes, sinon contradictoires. Dès l'instant que l'on considère la question tranchée (soit parce que les textes conciliaires, même non infaillibles, ne seraient pas discutables, soit parce qu'il serait "évidemment" prouvé que certains textes conciliaires sont formellement hérétiques), d'une part on empêche ce libre débat (pourtant fort nécessaire dans les circonstances actuelles), et d'autre part on s'arroge indûment une autorité magistérielle.

Mais, dans le texte de Mgr Ocariz, il n'y a pas seulement le fond - qui entérine largement les récents progrès de ce libre débat, mais qui pose un sérieux problème logique. Il y a aussi, et surtout, le contexte. Or, le contexte, chacun le sait, c'est l'acceptation ou non du préambule doctrinal proposé par le cardinal Levada à Mgr Fellay. Il n'est d'ailleurs pas indifférent que les deux principaux protagonistes du débat aient aussi été des protagonistes des entretiens doctrinaux entre Rome et Ecône. Ce qui, au passage, en dit long sur ces entretiens: manifestement, à la lecture de ces deux articles (comme aussi d'après les rumeurs qui ont filtré de ces entretiens "secrets"...), ils ont abouti à la conclusion que tout ce qui avait été infailliblement défini avant Vatican II, et qui était réitéré à Vatican II, était infaillible et que tout ce qui était controversé était librement débattu en attendant des précisions magistérielles. Cette situation est un progrès notable sur les "années de plomb" de l'après-concile. Mais c'est aussi une situation fort insatisfaisante (qui rappelle cette espèce de solution, ne résolvant rien, à la

querelle De Auxiliis, dont, après moult débats, l'autorité refusa de trancher et exigea qu'on n'en parle plus... comme s'il était possible de faire de la théologie sans se préoccuper des rapports entre liberté de l'homme et omniscience divine!). Et, à peine les entretiens secrets terminés, la controverse se poursuit au grand jour!

En tout cas, que ce soit dans l'intervention de Mgr Ocariz ou dans celle de l'abbé Gleize, telles, en tout cas, qu'elles ont été lues par les médias (d'où l'intérêt des entretiens secrets...), tout se passe comme si on nous disait de part et d'autre: pas d'accord possible entre nous. Mais c'est mettre la charrue avant les boeufs. Il ya un problème d'interprétation de Vatican II. C'est clair. Mais pourquoi diantre faudrait-il que ce problème soit intégralement résolu avant un accord entre Rome et la Fraternité St Pie X? Que l'on fasse passer la doctrine avant la discipline est évidemment une bonne chose, mais les points 2 et 3 du protocole de 1988, que je rappelais plus haut, ne faisaient-ils pas passer la doctrine avant l'accord canonique? Ne suffit-il pas de poser les cadres pour une discussion sereine (et éventuellement musclée) entre catholiques à propos de la réception et de l'interprétation de Vatican II?

Quand j'entends tous les adversaires de cette si souhaitable union triompher en disant: "On vous l'avait bien dit", alors même que, de part et d'autre, on s'accorde pour ne pas donner d'autorité dogmatique aux points problématiques, j'avoue que je me demande si le bon sens est bien la chose du monde la mieux partagée!...